

EXTRAIT du REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS

2025041

du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le

ID : 001-210102901-20250722-2025041-DE



Séance du 22 juillet 2025

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 10**Votants :** 15**Date de la convocation**

15/07/2025

Date d'affichage

15/07/2025

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL Gérard FLEJOU, Florence DE POUMEYROL, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Paul VERNAY.**Absents excusés :** Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE donne pouvoir à Jean-Luc VIBERT, Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence DE POUMEYROL, Alain MORGILLO donne pouvoir à Christelle MORTEL, Paul SAISSET donne pouvoir à Gilberto GRECO et Frédéric MALBOS donne pouvoir à Paul VERNAY.**Absents :**

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**Validation de l'offre EODD pour la dépollution sur site STPA
& prise en charge des frais par la société VICAT
Budget principal**

Madame le Maire rappelle que des diagnostics de dépollution sur les terrains communaux occupés par la société de Tir de la plaine de l'Ain (STPA) ont déjà été réalisés.

Cependant, sur les conseils du cabinet d'ingénieurs conseils EODD qui nous accompagne dans cette démarche et en accord avec la société VICAT, il a été décidé de poursuivre les études avec :

- la réalisation de diagnostics complémentaires de la qualité des milieux (sols, eaux) ;
- l'élaboration d'un plan de gestion environnemental, intégrant :
 - 1 - l'étude de différentes solutions de gestion via une approche de type bilan cout avantage (le confinement sur site fera partie du panel de solution étudiée)
 - 2 – l'évaluation des risques résiduels, pour les occupants actuels et futurs mais aussi pour les milieux.

À cet effet, la commune a sollicité le cabinet d'ingénieurs conseils EODD afin d'évaluer ces frais.

Ce dernier a transmis une proposition d'intervention couvrant à la fois le diagnostic complémentaire et l'élaboration du plan de gestion pour un montant de 35 616 € TTC.

De plus, comme pour les précédentes études, la société VICAT confirme que cette somme sera remboursée à la commune dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue pour la dépollution du site et du déplacement du stand de tir.

2025041

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire **et délibéré avec 15 pour, 0 abstentions et 0 contre**,

- Article 1 :** **APPROUVE** l'offre du cabinet d'ingénieurs conseils EODD s'élevant à 35 616 € TTC.
- Article 2 :** **DIT** que les frais engagés par la commune feront l'objet d'une refacturation à la société VICAT,
- Article 3 :** **PRECISE** que les dépenses et les recettes seront inscrites dans le budget principal de la commune en section de fonctionnement aux comptes 622 et 75888.
- Article 4 :** **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents découlant de cette décision.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*

A Pérourges,

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

